

D'ARGENTEUIL

COMMUNE
D'ERMONT

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ERMONTSÉANCE DU 15 MARS 2024*L'an deux mille vingt-quatre, le quinze du mois de mars à 19 H 00***OBJET : ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE ET CADRE DE VIE**
Bilan des cessions et acquisitions foncières pour l'année 2023

Le Conseil Municipal dûment convoqué par Monsieur le Maire, le **8 mars 2024**, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de **M. Xavier HAQUIN**.

N°2024/022**Présents :**M. Xavier HAQUIN, *Maire*Mme CABOT, M. NACCACHE, Mme MEZIERE, M. LEDEUR, Mme DUPUY,
M. RAVIER, Mme CASTRO-FERNANDES, M. KHINACHE, Mme CHESNEAU
MUSTAFA, *Adjoints au Maire*Mme DAHMANI, Mme LEMARCHAND, M. CARON, M. ANNOUR,
Mme DEHAS, Mme GUTIERREZ, M. GODARD, Mme SANTA CRUZ
BUSTAMANTE, M. LAROZE, Mme YAHYA, Mme DE CARLI,
Mme LAMBERT, M. KNOBLOCH, Mme CAUZARD, M. HEUSSER,
Mme LACOUTURE, M. JOBERT, Mme BARIL, M. MELO DELGADO,
M. BAY, *Conseillers Municipaux***Absents excusés ayant donné pouvoir :**

M. BLANCHARD

(pouvoir à M. NACCACHE)

Mme APARICIO TRAORE

(pouvoir à Mme CABOT)

Mme GUEDJ

(pouvoir à Mme DEHAS)

Mme BENLAHMAR

(pouvoir à Mme SANTA CRUZ B)

M. KEBABTCHIEFF

(pouvoir à Mme CASTRO FERNANDES)

Le nombre des Conseillers Municipaux en exercice est de 35 (la condition de quorum est de 18 membres présents).

Déposée en Sous-Préfecture le : 19/03/24

Publiée le : 22/03/24

Le Maire,



Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'Article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : **M. KNOBLOCH** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Délais et voies de recours :

Si vous désirez contester la présente décision, vous pouvez saisir le Tribunal Administratif de Cergy -Pontoise compétent d'un recours contentieux dans les deux mois à partir de la notification de la décision attaquée. Vous pouvez également saisir d'un recours gracieux, l'auteur de la décision. Cette démarche prolonge le délai de recours qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme des deux mois valant rejet).

OBJET :

ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE ET CADRE DE VIE

Bilan des acquisitions et des cessions foncières pour l'année 2023

Sur la proposition du Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2241-1 ;

VU la délibération n°2021/072 du Conseil municipal du 2 juillet 2021 portant cession en tréfonds des parcelles AI 714 et 716 à la SARL BATIS SANTE sur un terrain d'assiette de 4 117m² du stade Raoul Dautry ;

VU la délibération n°2022/011 du Conseil municipal du 18 février 2022, portant cession des trois locaux à usage commercial sis 3 bis rue Saint Flaive Prolongée, appartenant à la ville : mise en vente sous forme d'un appel public et approbation des cahiers des charges de cession ;

VU la délibération n°2022/114 du Conseil municipal du 24 juin 2022 portant acquisition des parcelles cadastrées section AB n° 823, lots a et c, sises rue du Stand – abords du groupe scolaire Eugène Delacroix ;

VU la délibération n°2022/138 du Conseil municipal du 23 septembre 2022 portant cession de biens communaux à usage d'habitation sus 1 rue Anatole France ;

VU la délibération n°2022/172 du Conseil municipal du 10 novembre 2022 portant cession de biens communaux à usage d'habitation sus 1 rue Anatole France et 38 rue de Stalingrad ;

VU la délibération n°2023/020 du Conseil municipal du 17 février 2023, portant cession d'un bien communal à usage d'habitation sis 46 rue du Général Decaen ;

VU la délibération n°2023/021 du Conseil municipal du 17 février 2023 portant cession d'un bien communal à usage de consigne vélos, sis place Nelson Mandela au profit de la Communauté d'Agglomération Val Parisis ;

VU la délibération n°2023/022 du Conseil municipal du 17 février 2023 portant cession du droit au bail à construction – Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD - Résidence les Primevères, sise 100 rue du Professeur Calmette ;

VU la délibération n°2023/023 du Conseil municipal du 17 février 2023 portant acquisition de la résidence à usage de logements foyers pour personnes âgées, foyer Jeanne d'Arc, sise 33 rue de la Petite Bapaume ;

VU la délibération n°2023/058 du Conseil municipal du 14 avril 2023, portant cession d'un bien communal à usage d'habitation sis 52 rue du Général Decaen ;

VU la délibération n°2023/059 du Conseil municipal du 14 avril 2023 portant cession du droit au bail à construction – Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD - Résidence les Primevère, sise 100 rue du Professeur Calmette – modification de l'acquéreur pressenti ;

VU la délibération n°2023/099 du Conseil municipal du 30 juin 2023 portant acquisition par la Ville des parcelles et lots de volume, propriété de VAL PARISIS HABITAT : parcelles cadastrées section AB n° 817, AP n° 205, 206 et 207 ; parcelles cadastrées section AB n° 360p, AC 706p, AD n° 869p en cours de division ; lot de volume 1 portant sur les parcelles AD n°882, 885 et 887 ;

VU la délibération n°2023/100 du Conseil municipal du 30 juin 2023 portant cession d'un bien communal à usage d'habitation sus 1 rue Anatole France ;

VU le bilan annuel des acquisitions et cessions dressé par le Maire pour l'année 2023, annexé à la présente délibération ;

VU l'avis de la Commission Attractivité du territoire et Cadre de vie du 6 mars 2024 ;

CONSIDÉRANT l'intérêt pour la Commune de céder et d'acquérir les différents biens immobiliers susvisés dont l'utilité et les objectifs recherchés pour chacun d'eux sont respectivement spécifiés dans chacune des délibérations susvisées ;

CONSIDÉRANT l'obligation de présenter en Conseil municipal le bilan annuel des acquisitions et cessions immobilières,

**Après en avoir délibéré,
LE CONSEIL MUNICIPAL**

- **PREND ACTE** de la présentation du bilan des acquisitions et cessions pour l'année 2023 ;
- **DIT** que ce bilan sera annexé au Compte Administratif de la commune.



Pour extrait conforme,

**Le Maire,
Conseiller départemental du Val d'Oise,
Xavier HAQUIN**

ACQUISITIONS 2023

Nature du bien	Localisation	Références cadastrales	Prix de l'acquisition	Conditions administratives
Parcelle à usage d'espaces verts et de cheminements	Rue du Stand / abords du groupe scolaire Eugène Delacroix	AB 823 lots a et c	1 euro	Délibération 2022/114 Acte signé le 08/02/2023
Résidence pour Personnes Agées – Jeanne d'Arc	33 rue de la Petite Bapaume	AR 93 et 230 – 5 973 m ²	3 800 000 euros	Délibération 2023/023 Acte signé le 26/05/2023
Locaux à usage de bureaux et salles de réunion	27/29 rue de la Halte	AD 882, 885 et 887 lot de volume 1	700 000 euro	Délibération 2023/099 Acte signé le 13/09/2023 et rectificatif le 17/11/2023
Locaux d'activités Calmette	Rue du Professeur Calmette	AC 714 – 1116 m ²	100 000 euros	Délibération 2023/099 Acte signé le 11/10/2023
Emprise de voiries et espaces verts	37 rue du Plessis – les Bapaumes	AB 858 et 859 – 2 353 m ²	1 euro	Délibération 2023/099 Acte signé le 11/10/2023
Emprise publique en nature d'espaces verts	Rue Louise	AB 817 – 194 m ²	1 euro	Délibération 2023/099 Acte signé le 11/10/2023
Parcelles à usage de jardins partagés / city stade et terrain supportant les bâtiments Prouvé	Avenue de l'Europe / les Espérances	AP 205, 206 et 207 – 3487 m ²	1 euro	Délibération 2023/099 Acte signé le 11/10/2023

Parcelle à usage d'espaces verts et cheminements piétons – résidence Saint Flaive	2 rue de l'Audience	AD 892 – 3 807 m ²	1 euro	Délibération 2023/099 Acte signé le 11/10/2023
---	---------------------	-------------------------------	--------	---

CESSIONS 2023

Nature du bien	Localisation	Références cadastrales	Prix de cession	Conditions administratives
Cession d'un local commercial	Rue Saint Flaive Prolongée	AD 839/840 – lot n°4 et 5	280 000 euros	Délibération 2022/011 Acte signé le 01/03/2023
Logement de type T4	1 rue Anatole France	AO n° 635 et 636 lots 1, 7 et 31 – 67,92 m ²	215 000 euros	Délibération 2022/138 Acte signé le 14/03/2023
Cession d'un local commercial	Rue Saint Flaive Prolongée	AD 839/840 – lot n°6	280 000 euros	Délibération 2022/011 Acte signé le 05/04/2023
Logement de type T2	38 rue de Stalingrad	AO n° 635 et 636 lots 50 et 54 38,51 m ²	110 000 euros	Délibération 2022/172 Acte signé le 12/04/2023
Local à usage de consigne vélos	Place Nelson Mandela	AH 516 lot de volume n°2	20 000 euros	Délibération 2023/021 Acte signé le 21/04/2023
Pavillon de type 4 – 95,35 m ²	52 rue du Général Decaen	AM 667 – terrain de 201 m ² -	265 000 euros	Délibération 2023/058 Acte signé le 16/05/2023
Pavillon de type 4 – 93,82 m ²	46 rue du Général Decaen	AM 664 – terrain de 450 m ² -	330 000 euros	Délibération 2023/020 Acte signé le 14/06/2023

Logement de type T2	1 rue Anatole France	AO n° 635 et 636 lots 11,12 et 44 – 52,16 m ²	180 000 euros	Délibération 2023/100 Acte signé le 11/10/2023
Tréfonds pour création d'un parking souterrain	105 rue de Saint Gratien / rue des Bornes	AI 754 et 756 – lot de volume 1 – 4 154 m ²	460 514 euros	Délibération 2021/072 Acte signé le 03/08/2023
EHPAD les Primevères	110 rue du Professeur Calmette	AC 602 et 606	4 500 000 euros	Délibérations 2023/022 et 2023/059 Acte signé le 19/12/2023